

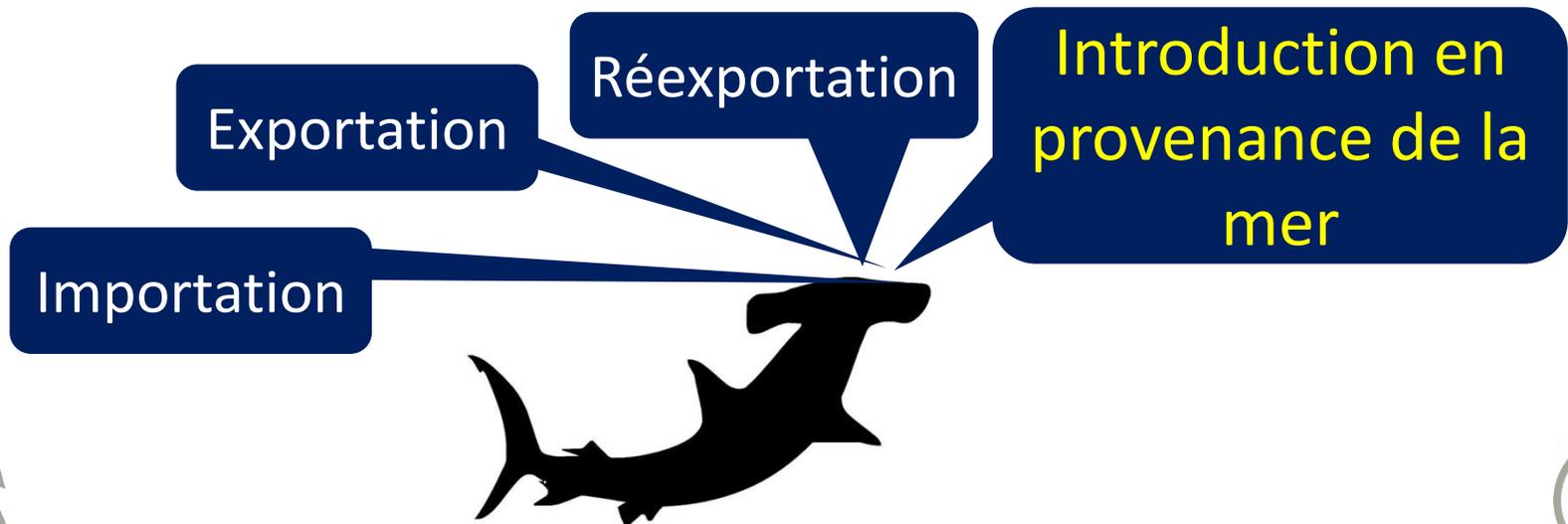
# Introduction en provenance de la mer (IPM)



# L'Introduction en provenance de la mer (l'IPM)

- L'un des **4 types d'échanges** réglementés par la CITES
- Nécessite la délivrance préalable d'un **certificat IPM**  
[Convention Article III alinéa 5 et Article IV alinéas 6 et 7]
- Porte sur des **“spécimens d'espèces qui ont été pris dans l'environnement marin n'étant pas sous la juridiction d'un État”**

[Convention Article I(e)]



# “L’environnement marin n’étant pas sous la juridiction d’un État”



(plus connu sous le nom de)

## haute mer

La Conférence of the Parties (CoP) a convenu qu’il faut entendre de cette expression :

“les zones marines situées au-delà des zones soumises à la souveraineté d’un État ou à ses droits souverains, conformément au droit international stipulé dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer”

[Résolution Conf. 14.6 (Rev. CoP16)]

# La haute mer à l'échelle de la planète

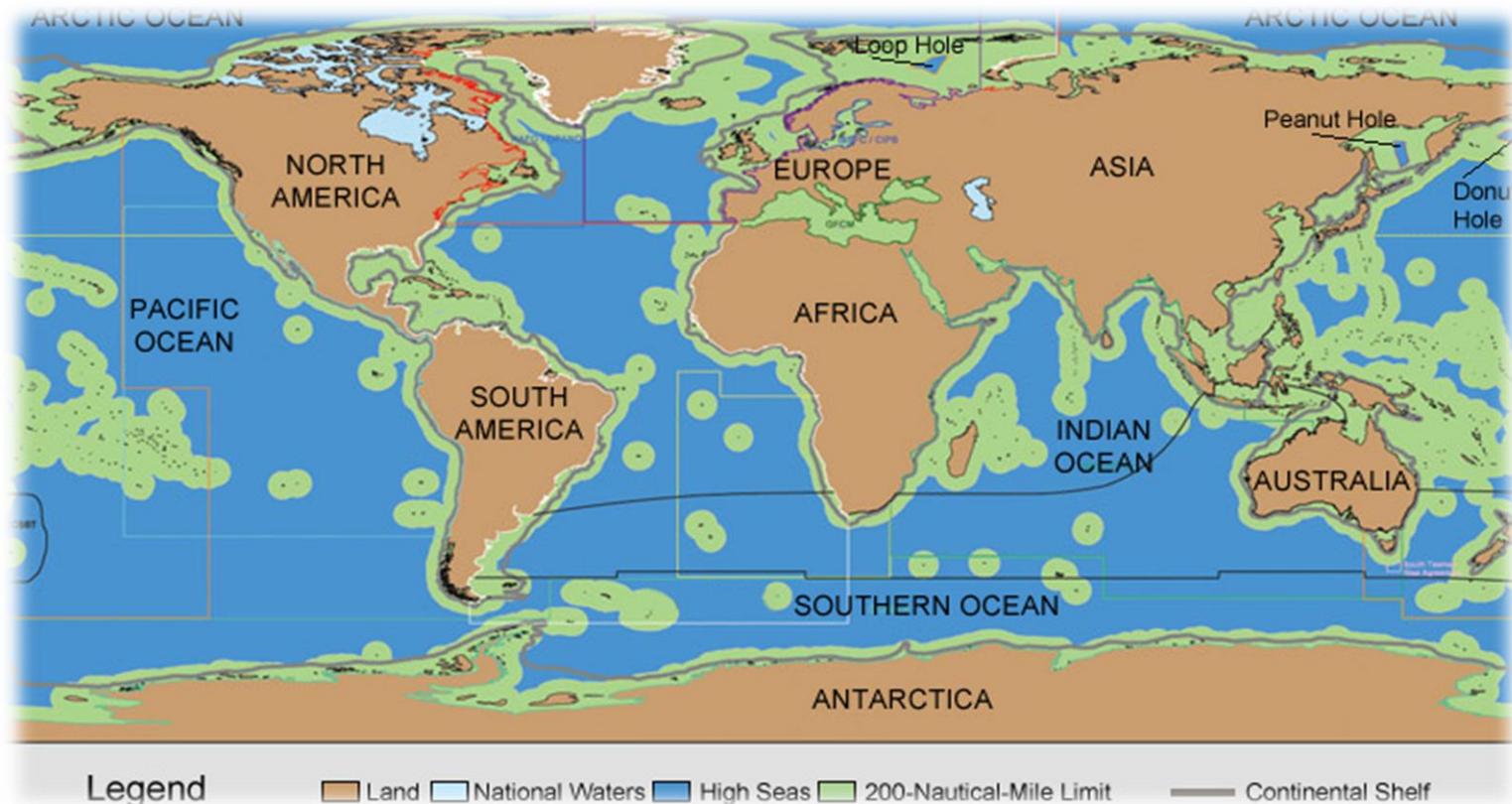
71% de la surface de la planète sont recouverts d'eau

Les eaux internationales/ la haute mer représente(nt)

64% des océans

La haute mer représente

45% de la surface du globe



# En quoi consiste l'IPM?

“Le transport dans un État de spécimens d'espèces qui ont été pris dans **l'environnement marin n'étant pas sous la juridiction d'un État**”

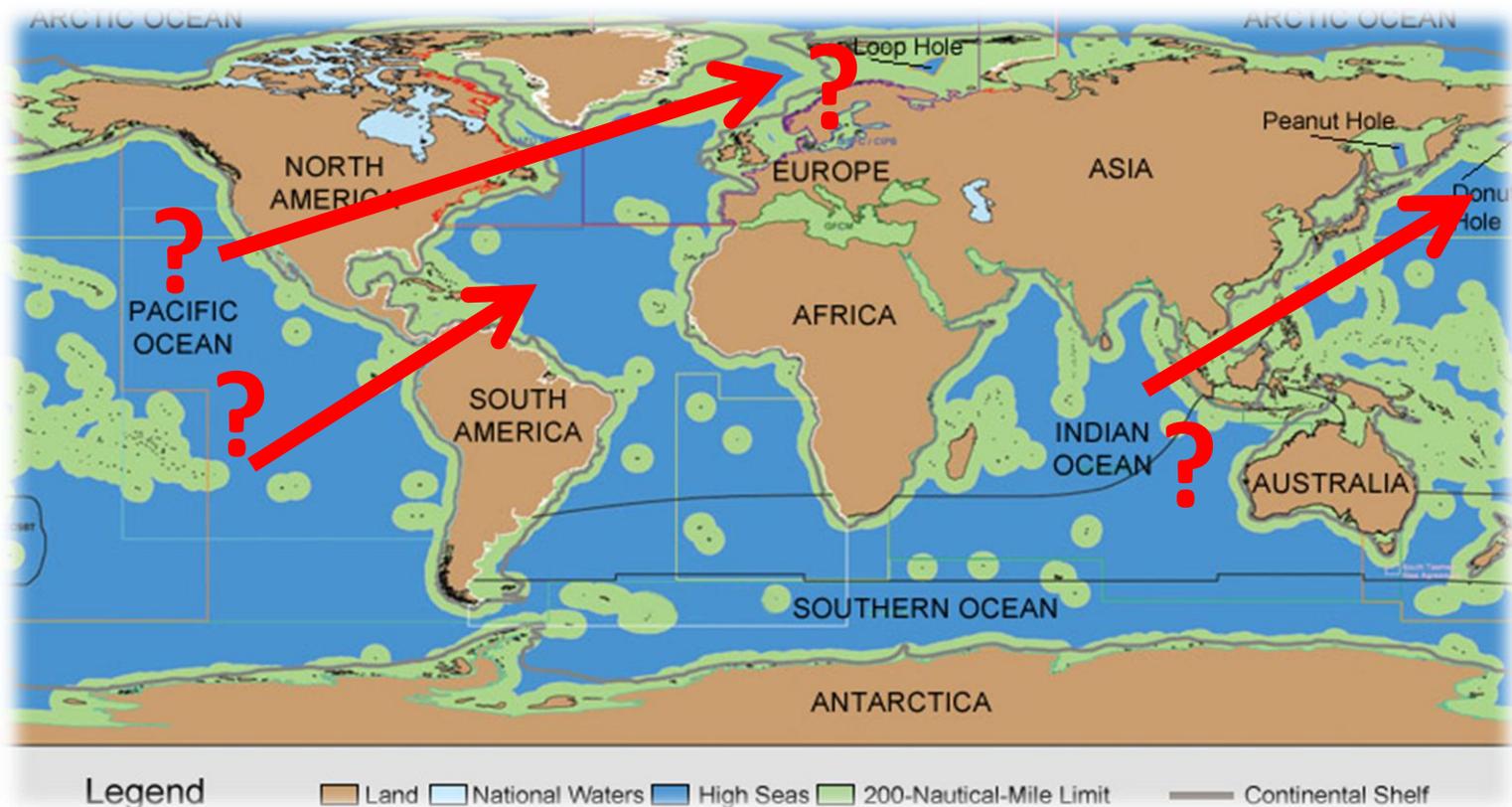


Nécessité d'une interprétation commune [...] afin de faciliter une application uniforme des mesures de contrôle de ces spécimens

[Préambule, Résolution Conf. 14.6 (Rev. CoP16)]

# En quoi consiste l'IPM?

“Transport dans un État de spécimens d'espèces qui ont été pris dans *l'environnement marin n'étant pas sous la juridiction d'un État*”



Source: Pêches et Océans Canada

# En quoi consiste l'IPM : éléments à prendre en considération

**De quelle espèce s'agit-il?**

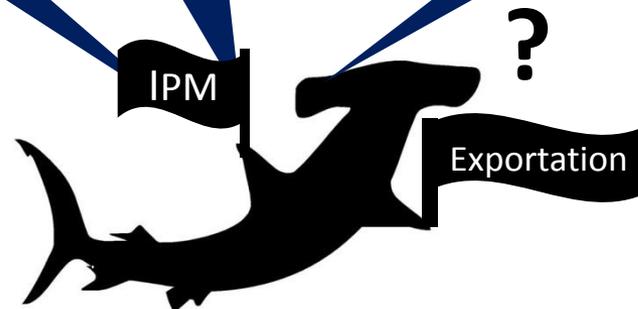
*S'agit-il d'une espèce inscrite à l'Annexe I ou II de la CITES?*

**Qui est à l'origine des prises?**

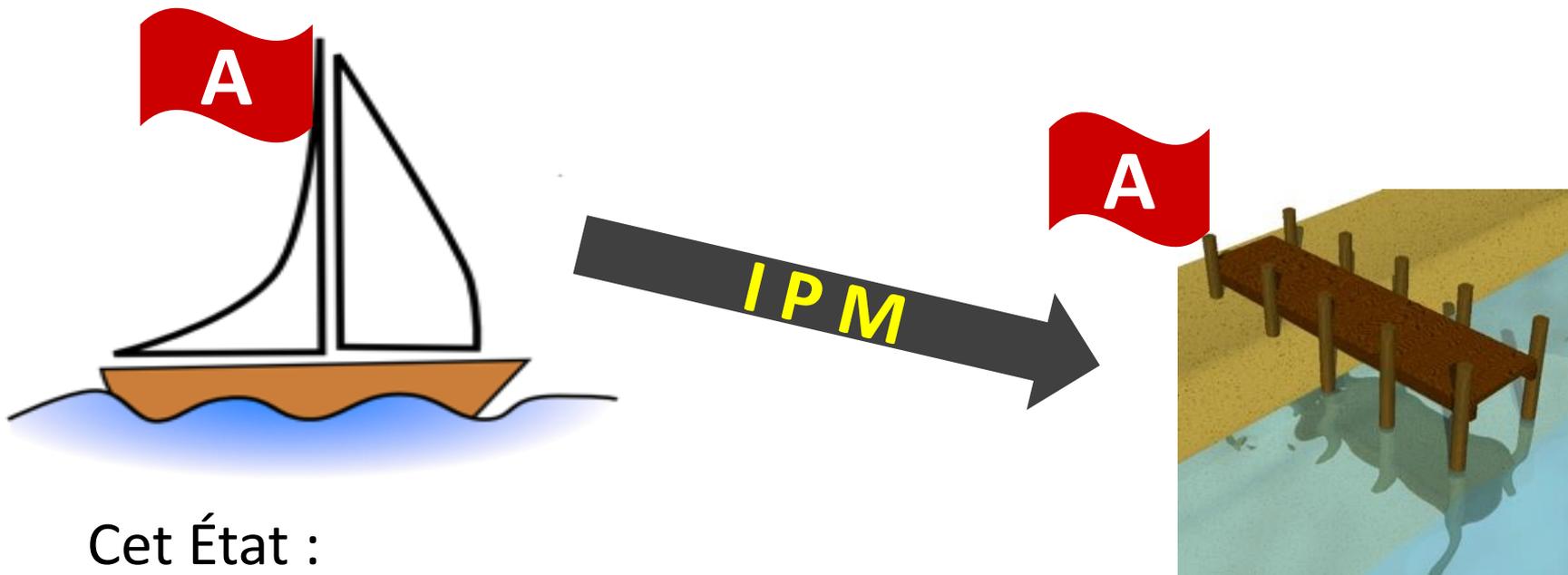
*À quel État appartient le navire? S'agit-il d'un navire affrété?*

**Où les prises ont-elles eu lieu?**

*Dans quel État ont-elles été débarquées?*



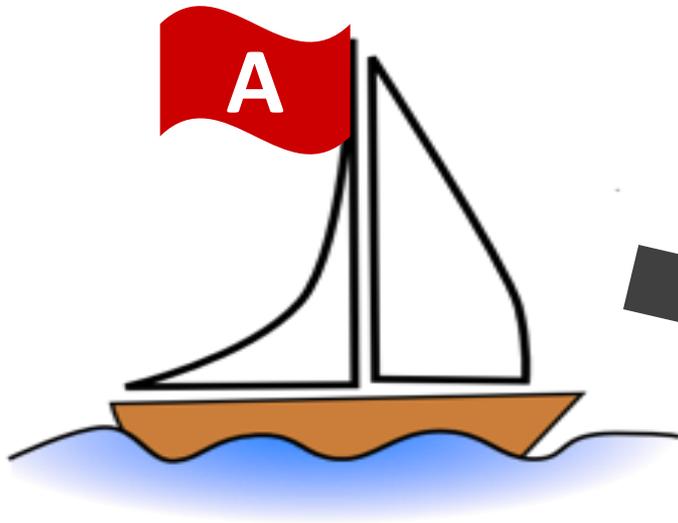
# L'IPM n'implique qu'un seul État



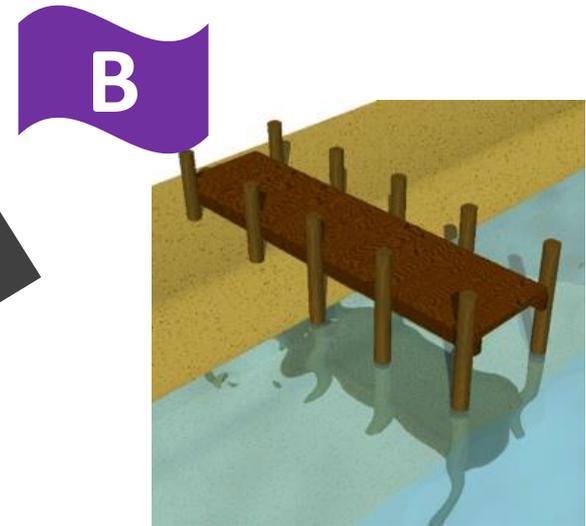
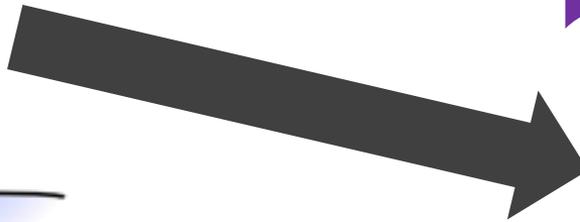
Cet État :

- prélève les spécimens en haute mer;
- tient lieu d'État d'introduction; et
- délivre un certificat IPM.

# Plusieurs États impliqués = exportation/importation



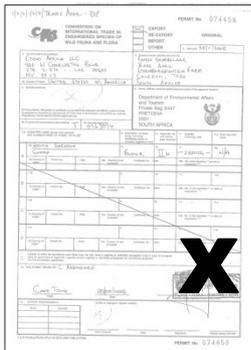
État d'exportation



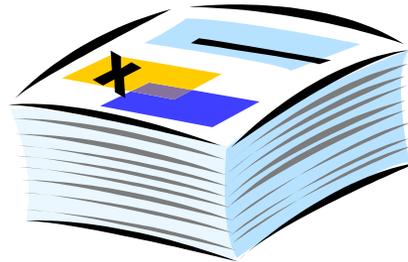
État d'importation

# Certificat IPM = traçabilité

L'État d'introduction est tenu de délivrer un certificat CITES et d'utiliser le **code source 'X'** pour indiquer IPM



Certificat CITES



Rapports annuels



Base de données sur le commerce CITES

# L'IPM concernant l'Annexe-I spécimens

Avant de délivrer un certificat IPM, l'État d'introduction doit s'assurer que:

L'introduction ne nuit pas à la survie de l'espèce (ACNP)  
- Durabilité

**Autorité scientifique**

Le spécimen ne sera pas utilisé à des fins principalement commerciales

**Organe de gestion**

Le destinataire a les installations adéquates pour le conserver et le traiter le spécimen avec soin

[CITES Art III 5]



# L'IPM concernant l'Annexe-II spécimens

Avant de délivrer un certificat IPM, l'État d'introduction doit s'assurer que:

L'introduction ne nuit pas à la survie de l'espèce (ACNP)

**Autorité scientifique**

Tout spécimen vivant sera mis en état et transporté de façon à éviter les risques de blessures, de maladie, ou de traitement rigoureux

**Organe de gestion**

[CITES Art IV 6 et 7]

Il conviendra parfois de consulter d'autres autorités scientifiques nationales ou internationales



# Pas d'IPM nécessaire pour l'Annexe-III spécimens

L'Introduction en provenance de la mer ne  
concerne pas Annexe-III spécimens

[CITES Art V]



Concombre de mer (*Isostichopus fuscus*)  
(inscrit à l'Annexe III par l'Équateur)

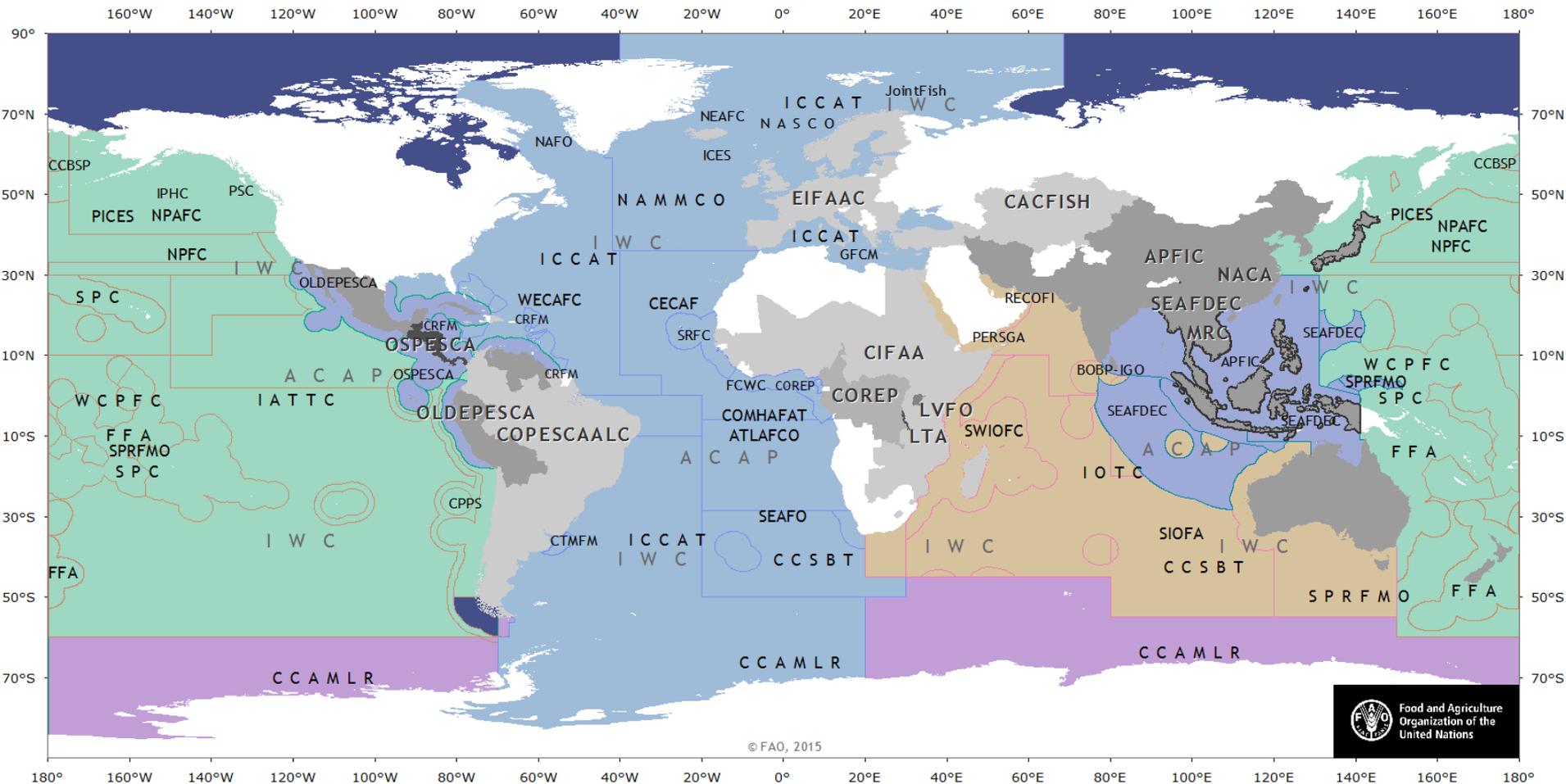
# L'IPM repose sur la consultation et la coopération

- avec les **Organisations/Accords régionaux de gestion des pêches (ORGP/ARGP)**
- avec les dispositifs mis en place par la FAO pour promouvoir une pêche responsable, à l'image du **PAI-Requins** et de l'**Accord de 2009 sur les mesures du ressort de l'État du port**



[Résolution Conf. 14.6 (Rev. CoP16)]

# Les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et les Organes régionaux des pêches (ORP)



Disclaimer: The designations employed and the presentation of material in the map(s) are for illustration only and do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of FAO concerning the legal or constitutional status of any country, territory or sea area, or concerning the delimitation of frontiers or boundaries.

# L'IPM : la conformité avec d'autres mesures applicables

Les Parties examinent si le spécimen a été **acquis et débarqué** :

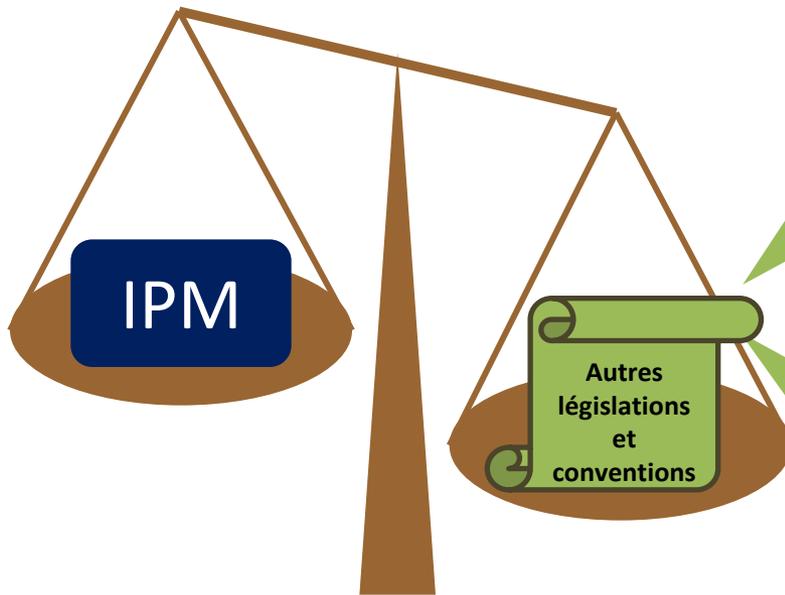
conformément aux mesures du droit international applicables, c.-à-d. au titre de tout autre traité, convention ou accord; et

par le biais de toute activité de pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN).

[Résolution Conf. 14.6 (Rev. CoP16)]

# Le rapport entre IPM et d'autres législations et conventions

Les Parties sont tenues de respecter les obligations...



découlant d'autres conventions en vigueur au moment de l'entrée en vigueur de la CITES et dont les dispositions accordent une protection aux espèces marines inscrites à l'Annexe II

relatives à la codification et l'élaboration du droit de la mer par la **Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM)**

[CITES Art XIV]

# La CNUDM et les ZADJN

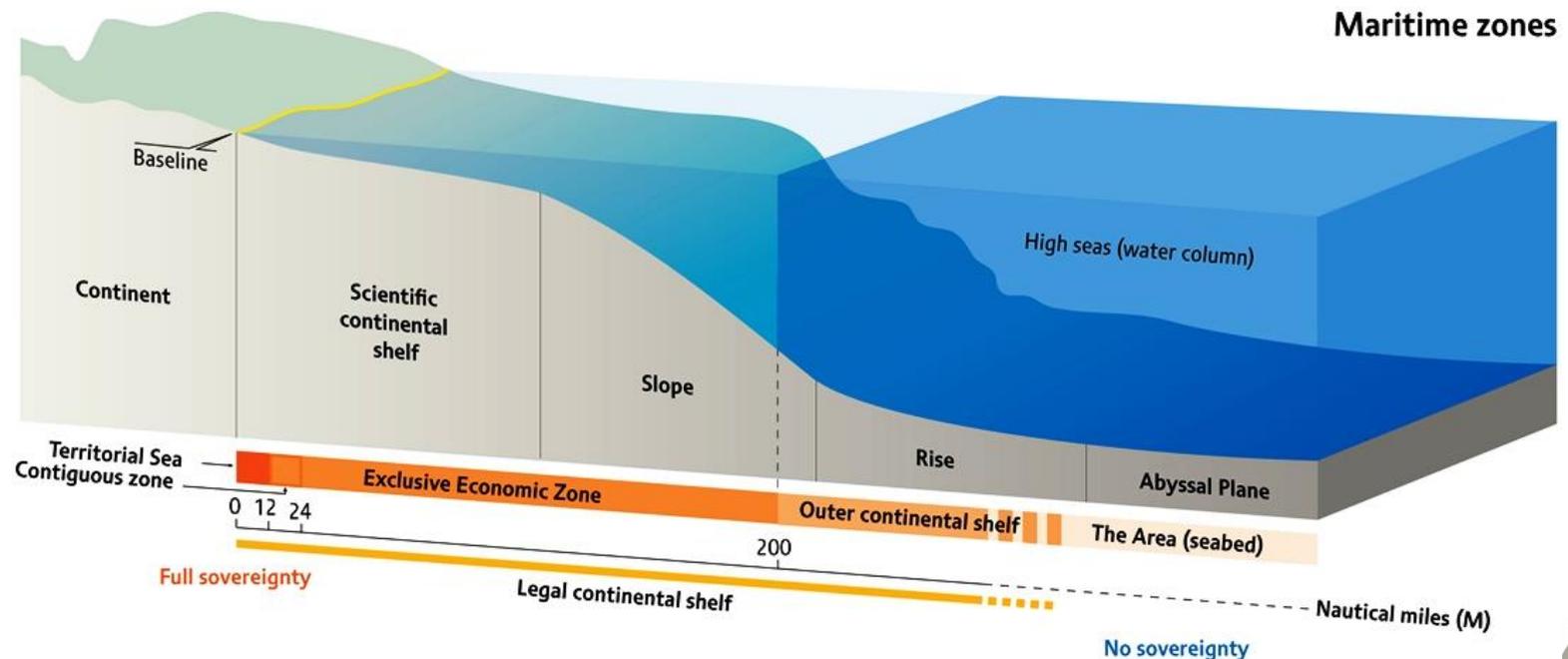


## La CNUDM :

- établit le cadre juridique de toutes les activités menées dans les océans et les mers
- présente des lacunes en ce qui concerne la biodiversité dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (ZADJN)

# La CNUDM et les ZADJN

- Depuis 2004 : existence d'un groupe de travail officieux à composition non limitée (*alias groupe de travail sur la biodiversité dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale* ou *groupe de travail sur les ZADJN*)
- Aux termes du document final de Rio+20, les États s'engagent à prendre une décision sur l'élaboration d'un instrument international dans le cadre de la CNUDM avant la fin de la 69<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies



[Source : Riccardo Pravettoni, PNUE/GRID-Arendal, 2009]

# La CNUDM et les ZADJN

- Janvier 2015 : le groupe de travail sur les ZADJN recommande à l'Assemblée générale d'élaborer un instrument international au titre de la CNUDM concernant :
  - les ressources génétiques marines, y compris celles liées au partage des retombées de l'exploitation de ces ressources
  - **des outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées**
  - des évaluations d'impact sur l'environnement
  - le renforcement des capacités et le transfert de technologie
- Cet instrument ne portera pas sur la pêche (à titre temporaire).
- Le comité préparatoire entamera ses travaux en 2016 et fera rapport avant la fin de 2017

# L'IPM : les questions à approfondir

- Dispositions d'affrètement
  - L'affrètement ne concerne qu'un très faible pourcentage de cas
  - L'affrètement fait l'objet de règles particulières

[Décisions 16.48 à 16.51]

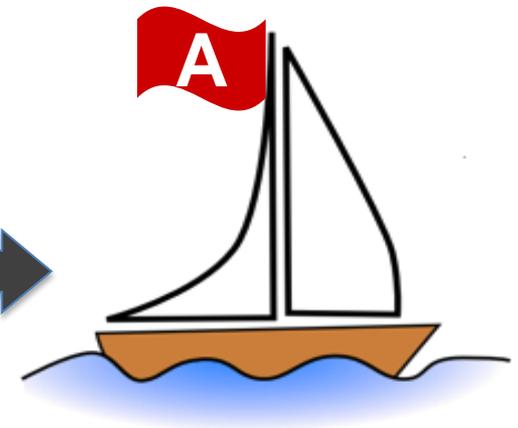


# Situations courantes en matière d'affrètement

- L'État d'affrètement et l'État d'immatriculation du navire sont deux pays distincts

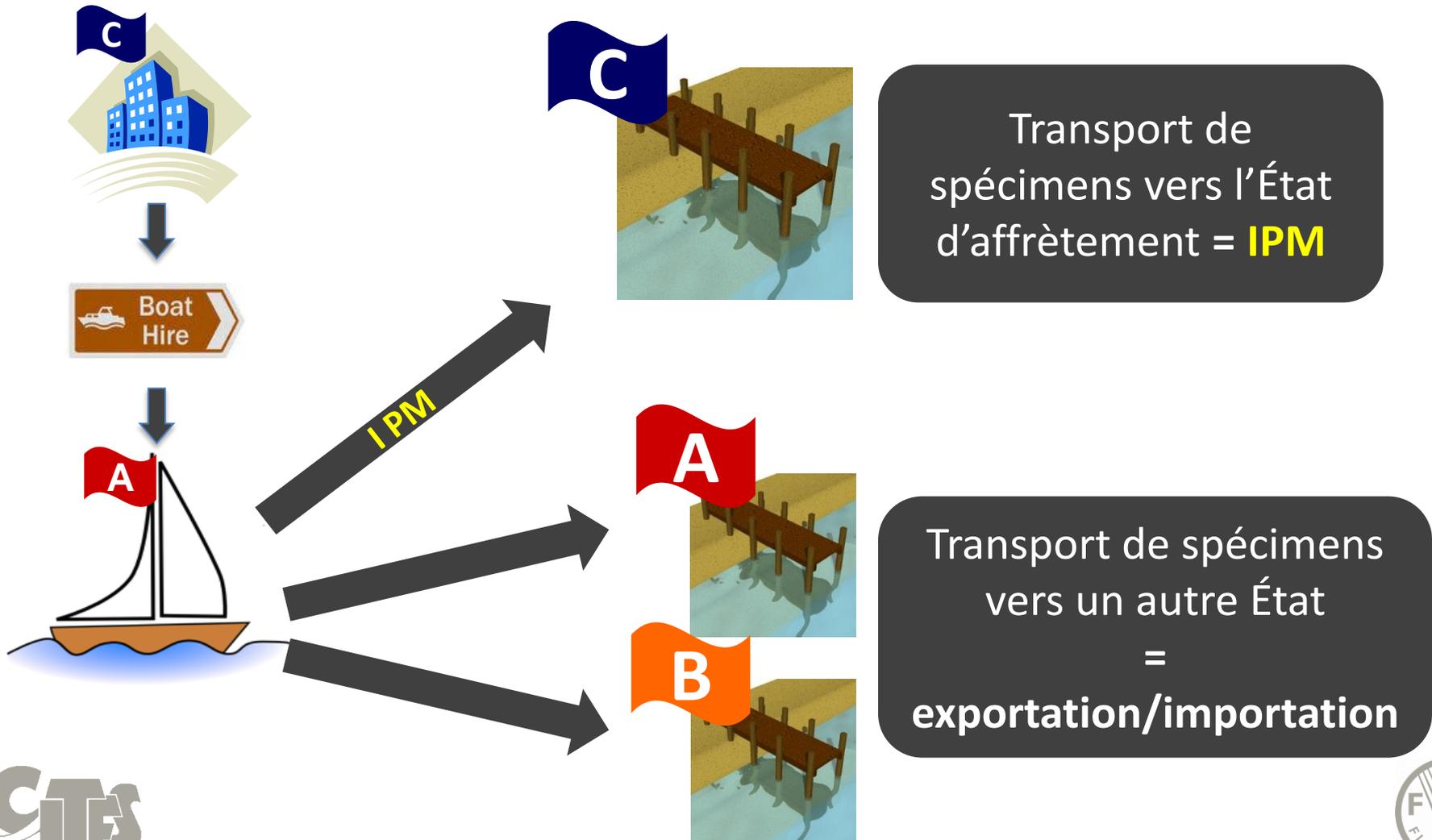


Société basée dans l'État C  
= État d'affrètement



Navire immatriculé dans l'État A  
= État d'affrètement

# Situations courantes en matière d'affrètement



# L'IPM : orientations pour répondre aux situations d'affrètement

applicables dans les cas suivants :



L'opération fait l'objet d'un **accord écrit**

(entre l'État d'immatriculation du navire et l'État d'affrètement, conformément aux dispositions relatives à l'affrètement de l'ORGP/ARGP concerné)



**Le Secrétariat CITES est informé** de cet accord avant son entrée en vigueur



**Le Secrétariat CITES met cet accord à la disposition** de toutes les Parties et des ORGP/ARGP concernés

[Résolution Conf. 14.6 (Rev. CoP16)]



# L'IPM : les questions à approfondir en matière d'affrètement

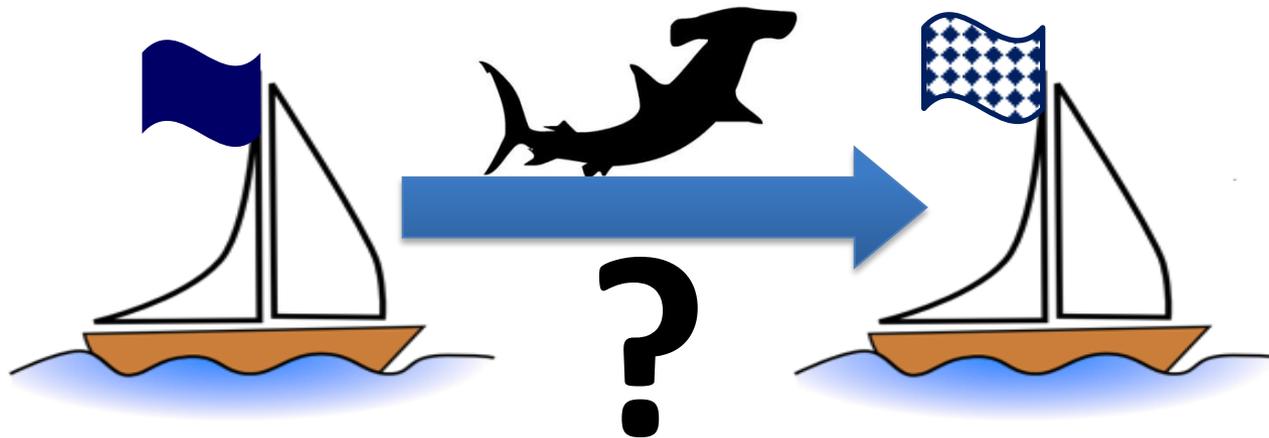
- Conditions d'émission des ACNP
- Conditions de délivrance des certificats IPM
- Relations entre l'État d'affrètement et l'État d'immatriculation du navire
- Capacité de l'État d'affrètement et de l'État d'immatriculation du navire d'assurer le respect des dispositions de la Convention

[Décisions 16.48 à 16.51 de la CoP]



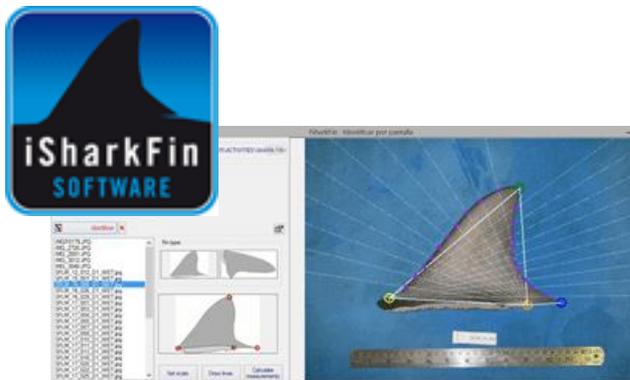
# L'IPM : questions à approfondir

- Transbordement en haute mer entre des navires immatriculés dans des pays différents



# L'IPM : questions à approfondir

- Renforcement des capacités et conditions particulières pour les pays en développement
  - Élaborer des outils et des supports pédagogiques (p. ex. sur le Collège virtuel CITES)
  - Projet UE-CITES



**CITES** Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora

You are not logged in. (Login) English (en)

**REFERENCE MATERIALS**

**TRAINING CENTRE**

**The CITES Virtual College**

The development of the **CITES Virtual College** has been a truly collaborative initiative among many partners and organizations. There are too many institutions and people to thank, but we do wish to express our particular gratitude to the **European Union** for its very generous financial support for the development and design of capacity-building courses, and to the **International University of Andalusia** for hosting the Virtual College. I would also like to acknowledge the **179 Parties to CITES** for recognizing the importance of the Virtual College in the provision of Internet-based training on the Convention.

**John E. Scanlon, Secretary General, CITES**

**WELCOMING ADDRESS**  
by Mr John E. Scanlon  
Secretary-General, CITES

I am delighted to welcome you to the CITES Virtual College, in what we understand is a first for a multilateral environmental agreement. *More...*

Available Courses

Merci de votre attention!



*La CITES et la FAO œuvrent en faveur de la légalité, de la durabilité et de la traçabilité du commerce international des requins et des raies manta, avec l'appui de l'Union européenne.*